CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E50226** **VALABLE JUSQU'AU** **05/04/2026**

ÉDITÉ LE 18/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1984

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES 328537907

Siret : 328 537 907 00011

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9125165-0

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2/677460

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2/677460

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : TECHNICOLOR PEINTURES

94 AVENUE DE GRASSE
06400 CANNES

Téléphone : 04 93 99 16 64 **Fax :**

Portable : 06 59 81 44 84

Responsabilité légale :
RAYNAUD CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Site Internet : www.technicolor-peintures.com

E-mail : info@technicolor-peintures.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 249 365 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	8	10/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE NICE
208, BOULEVARD DU MERCANTOUR
SPACE "B"
B.P. 3076
06202 NICE CEDEX

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.